

Privilège—M. Fleming

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je lui signale qu'à l'époque où un amendement fut proposé par ce côté-ci de la Chambre, appuyé par les deux partis qui s'y trouvent, tendant à rendre ces modifications rétroactives, c'est son parti qui l'a rejeté. Cela étant, le ministre est-il disposé à adopter les décrets du conseil nécessaires concernant les peines de ces 800 prisonniers ou, pour le moins, comme il s'agit ici de la liberté de centaines de Canadiens, est-il prêt à renvoyer la question au comité de la justice, comme mes collègues de ce côté-ci de la Chambre en ont déjà exprimé le vœu, pour permettre d'étudier la question à nouveau à la lumière de nouvelles preuves et de recommander au ministre ce qu'il y aurait lieu de faire?

M. Kaplan: Madame le Président, le gouvernement prendra en considération la décision des Nations Unies. Il reste cependant que le Parlement étant souverain, cette décision ne le liera pas obligatoirement. Je l'ai déjà dit: je serais entièrement disposé, comme le gouvernement d'ailleurs, à examiner une résolution adoptée par la Chambre sur le sort de ces prisonniers qui ont tous été renvoyés en prison pour n'avoir pas respecté leur libération conditionnelle et dont, à cause de la décision du Parlement, on passe sous silence la période passée en liberté. La question est complexe. Le député l'a déjà soulevée, en proposant le renvoi, mais il n'a pas obtenu le consentement unanime requis.

* * *

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. FLEMING—LA DÉCLARATION DE M. PAPROSKI

Mme le Président: J'ai reçu un préavis d'une question de privilège au nom de l'honorable ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Fleming). Je veux seulement lui faire remarquer que sa question de privilège concerne deux personnes, dont l'une est présente à la Chambre aujourd'hui. Il s'agit du député d'Edmonton-Nord (M. Paproski). La deuxième partie de cette question de privilège concerne le très honorable chef de l'opposition (M. Clark), qui m'a donné avis qu'il ne pouvait pas être présent à la Chambre aujourd'hui. Le ministre pourrait soulever cette partie de la question de privilège qui concerne le député d'Edmonton-Nord, ou bien il pourrait attendre à un autre moment alors que les deux personnes concernées seraient présentes à la Chambre, surtout qu'il s'agit de deux interventions qui se sont suivies. Mais je laisse à l'honorable ministre le choix du moment où il veut poser cette question de privilège.

[Traduction]

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Maintenant que j'ai réussi à coincer l'honorable député d'Edmonton-Nord (M. Paproski) à la Chambre, si celui-ci ne s'y oppose pas et si vous y consentez, madame le Président, je pense que je vais soulever la première des deux questions. Si j'assimile en quelque sorte ces deux questions, c'est qu'elles ont trait à des formules qui ne respectent pas, à mon avis, le bon usage parlementaire. Elles n'ont par ailleurs rien de commun.

Je s'en ai bref. Comme en fait foi le hansard du vendredi 17 octobre dernier à la page 3787, le député d'Edmonton-Nord a pris la parole, quelques minutes après la période des questions, et il a déclaré ce qui suit:

Madame le Président, je voudrais me réserver le droit de soulever la question de privilège. Je considère que le ministre a délibérément trompé la Chambre en déclarant cet après-midi en réponse à ma question que j'avais bloqué le budget du multiculturalisme. Je voudrais consulter les bleus et me réserver le droit de soulever la question de privilège.

Moi aussi, j'ai consulté les bleus. Comme en témoigne le hansard, voici ce que j'ai répondu au député au cours de la période des questions:

... C'est avec plaisir que j'étudierai à nouveau la situation que le député et ex-ministre porte à mon attention. Je tiens à lui rappeler que le budget du multiculturalisme qu'il avait gelé pendant son mandat, a été débloqué. Par conséquent, un certain nombre de journaux importants qui s'adressent à diverses...

Je pensais avoir expliqué clairement au sujet des dépenses globales du multiculturalisme que nous avions débloqué la partie du budget qui avait été effectivement gelée, soit celle qui est consacrée à la presse ethnique. Dans un esprit de collaboration, je suis prêt à préciser que je voulais parler du budget publicitaire et non du budget total du multiculturalisme. Je croyais avoir été clair.

Quoi qu'il en soit, madame le Président, je considère, compte tenu de mes paroles, qu'il est contraire à l'esprit du Parlement d'insinuer que j'ai trompé la Chambre de propos délibéré. Je me réfère à cet égard aux pages 108 et 109 de la cinquième édition du *Beauchesne*. Cela étant, en ma qualité d'élu, j'ai le droit de demander au député de retirer ses paroles qui portent atteinte à ma personne de parlementaire.

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, d'après la réponse du député à ma question, j'avais cru comprendre qu'il insinuait que j'avais gelé tout le budget du multiculturalisme pendant mon mandat. C'est ce que j'avais compris. Si j'ai pu dire dans le feu de l'action que le député avait volontairement trompé la Chambre, je retire donc mes paroles après les explications qu'il nous a données cet après-midi.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: La question de ce rappel au Règlement est donc classée. Je remercie les deux députés d'avoir su faire preuve d'esprit de collaboration pour qu'on résolve ce problème.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. TOBIN—LE RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Madame le Président, j'invoque le Règlement. En toute déférence, madame le Président, je voudrais savoir si vous avez eu le temps d'étudier la recevabilité de la motion que je voulais déposer aujourd'hui en vertu de l'article 43 du Règlement. Peut-être pourrait-on me renseigner, car j'ignorais qu'il y ait quelque question, qu'elle soit d'ordre provincial, municipal ou fédéral...